

Réponse à une consultation 19.08.2014

Non à l'extension de l'obligation de diffuser à la télévision hybride

Le marché télévisuel et multimédia connaît une évolution technique très dynamique. À l'heure actuelle, ce marché est constitué d'une variété de prestataires, services, possibilités de diffusion, appareils finaux et applications. La concurrence entre les différents réseaux, services et technologies fonctionne, raison pour laquelle les interventions réglementaires doivent se limiter au minimum. Sans compter que toute nouvelle obligation occasionne des coûts supplémentaires pour les prestataires et renchérit l'offre au final.